

Parc Aquatechnique
7 rue de Berlin— 34200 SETE
Réception du public uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 67 74 07 34 - Fax : 04 67 74 01 21
Email : gestion@geom7.fr
Web : www.geom7.fr

Note d'honoraires n° 202210-04323

Sete, le 20 octobre 2022
Dossier n° 19-1205

SAS HECTARE

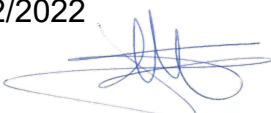
Le Clos des Chanterelles
215 RUE DU ROMARIN
BP18
34830 CLAPIERS

NOTE PROVISOIRE N°2

LOTISSEMENTS DE 13 LOTS AU TOTAL "LES OMBRELLES 1" "LES OMBRELLES 2"

CHEMIN DES PARROS - CAMPAGNAN - SECTION AB N° 21 - SECTION AB N° 10

Désignation de la prestation	Unité	Pu H.T.	Qté	% av.	Facturé
Selon contrat cadre HECTARE du 03/07/2020 : mission géomètre, de bureau d'études et de direction de travaux pour la création d'un lotissement de 13 lots « Les Ombrelles » commune de CAMPAGNAN					
ARTICLE 4 - PAIEMENTS DES SITUATIONS ET FACTURES					
A - MISSION GEOMETRE					
1) TOPOGRAPHIE	H	1 000,00	1,00	100,00	1 000,00
Paiement à 30 jours, à hauteur de 1 000 € HT/hectare, de la mission topographique, mesurage, bornage, esquisses et avant projets (tâches réalisées G1.2, G1.3, G2.1a). Etant entendu que les terrains dont la surface totale est inférieure à 1,5 hectare donneront lieu à des honoraires forfaitaires de 1 500 € HT. 2500,00 € HT - 1500,00 € HT (Cf alinéa 4 - Article 4 - A - Mission Géomètre)					
3) OBTENTION PERMIS D'AMENAGER (pour les 13 lots)	LOT	250,00	13,00	100,00	3 250,00
Paiement à 30 jours, à hauteur de 250 € HT/lot, à l'obtention du permis d'aménager purgé du recours des tiers.					
B - MISSION BUREAU D'ETUDES					
1) Paiement à 30 jours, à hauteur de 150 € HT/lot, au dépôt de l'Arrêté de lotir (tâches réalisées G2.1b, G2.1c, G3.1, G3.5, G3.6, G3.7, G4.1).	LOT	150,00	13,00	100,00	1 950,00
Facturation sur Ombrelles 1 et Ombrelles 2 - 13 lots					
2) Paiement à 30 jours, à hauteur de 150 € HT/lot, au recueil des offres et choix des entreprises.	LOT	150,00	5,00	100,00	750,00
Facturation sur 5 lots "Ombrelles 2"					

Désignation de la prestation	Unité	Pu H.T.	Qté	% av.	Facturé
3) Paiement à 30 jours, à hauteur de 300 € HT/lot, au démarrage des travaux, par tranches. <i>Facturation sur 5 lots "Ombrelles 2"</i>	LOT	300,00	5,00	100,00	1 500,00
C- DIRECTION DES TRAVAUX					
1) Paiement à 30 jours, à hauteur de 400 € HT, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, par tranches (tâches exécutées D1.1 à D1.3). <i>Facturation pour 5 lots "Ombrelles 2" à 37,5% suivant l'avancée des travaux</i>	LOT	400,00	5,00	37,50	750,00
ARTICLE 8 - CONDITIONS PARTICULIERES					
III - Nouvelle demande de permis d'aménager ou modificatif au permis d'aménager obtenu					
B - Modificatif au permis d'aménager <i>facturation concernant les PA modificatifs déposés pour Ombrelles1 et Ombrelles2</i>	LOT	1 200,00	2,00	100,00	2 400,00
				Total H.T.	11 600,00 €
Bon pour accord le 6/12/2022 Sébastien JATTEAU 				H.T.	11 600,00 €
				T.V.A. 20.00 %	2 320,00 €
				Montant T.T.C.	13 920,00 €
				NET A PAYER 13 920,00 €	

Le règlement sera dû à la remise de la facture ou des documents.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement indiquée à l'alinéa ci dessus. Le taux de ces pénalités est de 20% par an.

Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes.

Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION – RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Pour tout litige afférent à l'exécution de nos prestations, le client étant un « consommateur » au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à www.anm-conso.com, soit par courrier postal à l'attention de l'ANM Conso, 62 rue Tiquetonne – 75002 Paris.